

Fibre : l'Arcep réunit les belligérants et met en place un tableau de bord

Le 12 janvier dernier, le gouvernement tranchait dans l'épineux dossier de la fibre optique. Objectif : en finir avec la guéguerre technologique qui oppose les opérateurs impliqués, un conflit qui freine les déploiements dans les immeubles de ce successeur à l'ADSL.

Dans un premier temps, les trois décrets d'application de la LME ont été publiés, notamment « *sur les conditions dans lesquelles les bâtiments construits et rénovés devront être fibrés* ».

En parallèle, le gouvernement a fait pression sur les opérateurs pour qu'ils s'assoient à la même table au sein d'un comité de pilotage afin de « *fixer les règles de mutualisation de la fibre optique, claires et efficaces pour éviter des zones de duplication des réseaux* ».

Ce 20 janvier, l'Arcep, le régulateur des télécoms a donc réuni pour la deuxième fois France Télécom, SFR, Free et Numéricable, ainsi que deux délégués de service public, Axione et Sequalum.

Ces derniers ont confirmé devant le Collège de l'Autorité leur engagement à réaliser d'ici au 31 mars prochain des expérimentations pour déployer la fibre dans les immeubles et de participer à un processus d'évaluation sur la base d'une méthodologie partagée.

Les opérateurs ont signé les conventions nécessaires à la mise en œuvre des expérimentations et ont arrêté une première liste d'une quinzaine de sites sur Paris (presque 2.000 foyers). A la demande de l'Autorité, les opérateurs se sont engagés à fournir d'ici au 31 janvier, une liste complémentaire incluant des sites en région ainsi que des sites dont le point de mutualisation se situe en dehors des immeubles.

C'est au vu de ces expérimentations que les choix sur les conditions de mutualisation de la fibre au sein des immeubles pourront être arrêtés par l'Autorité. Ces retours d'expérience lui permettront également de déterminer les cas spécifiques dans lesquels, comme le prévoit la loi, le point de mutualisation pourra se situer à l'intérieur des immeubles.

Rappelons qu'Orange qui s'est associé à SFR et Numericable soutient la technologie monofibre tandis que Free qui refuse de rejoindre ses concurrents opte pour la technologie multifibres.

Par ailleurs, l'Arcep a confirmé la mise en place par les opérateurs d'un tableau de bord sur le déploiement de la fibre en France qui sera progressivement enrichi. Il sera construit à partir des données transmises par les opérateurs à l'Arcep, et une première version sera publiée dès le 31 mars.